PRÉFET
DE LA
CHARENTE
Liberté
Égalité
Fraternité

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SAS Distillerie Terre Fort

à Vaux-Rouillac

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Conformément aux articles L 181-10-1 et R. 181-36 du Code de l'environnement est prescrite l'ouverture d'une consultation du public, par voie électronique, d'une durée de 3 mois consécutifs, du jeudi 08 octobre 2026 au lundi 11 janvier 2027 relative à la demande d'autorisation environnementale déposée le 23 décembre 2025 par la société SCEA DRIEZ AURELIEN et complétée le 22 mai 2026 notamment pour un changement d'exploitant au profit de la SAS Distillerie Terre Fort pour un projet de construction d'installations de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole (4 chais de stockage) situé lieu-dit Terre-Fort, à Vaux-Rouillac.

Toute information sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet de la SAS DISTILLERIE TERRE FORT, M. Aurélien DRIEZ, 21 rue du nord, 16170 VAUX-ROUILLAC (05.45.21.28.45) contact@driez.fr .

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier, des compléments et des avis des services contributeurs pendant toute la durée de la consultation, sur le site *https://www.registre-dematerialise.fr/7530/*

Un accès au dossier est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les espaces France Services.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour auprès de la sous-préfecture de Cognac, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le site *https://www.registre-dematerialise.fr/7530/* ou par messagerie à l'adresse ci-après : consultation-du-public-7530@registre-dematerialise.fr

M. Olivier CHAUVEAU (retraité de la fonction publique) désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera deux **réunions publiques** à la mairie de VAUX-ROUILLAC :

- une réunion d'ouverture le jeudi 15 octobre 2026 à 17h
- une réunion de clôture le jeudi 07 janvier 2027 à 17h.

M. Jean-Pierre GRAND (retraité cadre de banque) est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Toute personne pourra prendre connaissance sur le site *https://www.registre-dematerialise.fr/7530/* du dossier et du rapport du commissaire enquêteur au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou un refus sera prise par arrêté du préfet de la Charente.

7-9, rue de la préfecture
CS 92301 – 16023 ANGOULÊME Cedex
Tél. : 05.45.97.61.00
www.charente.gouv.fr